



**CIPP
IPPM**

Civic Institute of
Professional Personnel

L'Institut professionnel
du personnel municipal

117, promenade Centrepointe, bureau 270, Ottawa (Ontario) K2G SX3 (Tél.) 613-241-3730· (Télec.) 613-241-4461
connect@cipp.on.ca · www.cipp.on.ca

Message envoyé par courriel

Le 30 mars 2020

Michael Rolland,
Chef de la direction, conseil d'administration de la Société de promotion d'OMERS (la « SP »)

et

Conseil d'administration de la SP, aux soins
de Michael Rolland, chef de la direction,
conseil d'administration de la SP

Bonjour,

Je vous écris au nom du conseil d'administration et des membres de l'Institut professionnel du personnel municipal (IPPM) afin de vous demander de reconsidérer votre décision d'aller de l'avant avec les changements proposés au régime et de retarder son processus d'examen, et ce, compte tenu de la pandémie de COVID-19.

L'IPPM est composé d'infirmières et d'infirmiers et d'autres professionnels de la santé publique, de commandants et de surintendants paramédicaux, et d'infirmières et d'infirmiers en soins de longue durée qui sont aux premières lignes pour lutter contre la COVID-19. Parmi nos membres, nous comptons aussi des personnes qui continuent de donner accès à des services essentiels, notamment à de l'eau potable, à des logements sociaux sécuritaires, à des programmes de services sociaux et à des infrastructures municipales essentielles, tout en vivant les mêmes bouleversements que les autres Ontariennes et Ontariens, c'est-à-dire les fermetures d'écoles et de garderies, le travail à domicile et une myriade d'autres réalités associées à cette crise.

Malgré les efforts que vous avez déployés pour que les processus de consultation se déroulent dans des forums en ligne, nos membres ne sont toujours pas en mesure de participer pleinement au processus de consultation et de prise de décisions que vous proposez. Vous ne pouvez pas, en toute conscience, apporter ces changements à leur insu alors qu'ils protègent littéralement la vie de leurs concitoyennes et concitoyens ontariens. Face à l'instabilité dans laquelle nous sommes tous plongés, vous ne pouvez pas ajouter de l'incertitude dans leurs plans de retraite ni rajouter du stress à l'énorme stress qu'ils doivent déjà gérer en notre nom. Le retrait de leurs prestations de retraite ne récompense pas leurs efforts héroïques.

De plus, nous savons que la SP, en tant qu'organisation, éprouve, comme nous tous, des

difficultés à respecter ses exigences de service en raison du travail à distance et des systèmes surchargés, tout en mettant l'accent sur la protection des placements d'épargne-retraite des membres pendant cette période de volatilité du marché. À notre avis, ce sont sur ces éléments que la SP devrait concentrer son attention, c'est-à-dire fournir les services et protéger les investissements.

Enfin, cette crise est sans précédent sur les plans social et financier, et nous pressentons le besoin d'effectuer un examen approfondi de la situation du fonds de pension lorsque la crise sera passée. Dans le contexte actuel de bouleversement financier, il n'est pas acceptable de mettre en œuvre des changements maintenant. Il est beaucoup plus prudent, et conformément à votre obligation à l'égard du régime et envers nos membres, de retarder toute modification à la pièce jusqu'à ce qu'une évaluation approfondie des répercussions financières de cette crise soit réalisée.

Par conséquent, nous vous demandons de revoir le calendrier d'examen du régime et de vous adapter, comme nous avons tous dû le faire, aux réalités auxquelles nous devons faire face. Les activités ne suivent pas leur cours normal. La prudence et le respect des membres du régime devraient guider la SP pour que le maintien des services et la protection des investissements soient sa priorité immédiate. Celle-ci serait suivie de l'évaluation complète de la situation du régime, avant que des changements puissent être apportés.

Nous vous demandons respectueusement de répondre à cette lettre.

Au nom du conseil d'administration et des membres de l'IPPM,

Jamie Dunn,
Directeur exécutif, IPPM

C. c. : conseil d'administration
de l'IPPM, présidence
des syndicats de la SP,
Association des
municipalités de
l'Ontario